



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260301

Domaine : 5.1.2

Date de convocation : 17 mars 2026

Date de l'affichage : 17 mars 2026

Date d'affichage de la délibération : 23 mars 2026

Objet : 01 – Fixation du nombre des adjoints au maire

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente minutes,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Jaffa AZIS, Chantal BAGGIO, Patrick BENSMAIL, Akim BOUKDOUR, Jean-Guillaume CARONE, Emilie DA SILVA, Frédéric DIVIALLE, Manuela DUBOIS, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Alain GAUDISSIABOIS, Jean-Pierre HARDY, Philippe HENDRICKX, Elène JAILLON, Audrey JESPAS, Alexandre KARADJINOV, Jean-Yves KOUIDRI, Marie-Claude LASSE, Eva LEMPICKI, Jocelyne LIMOZIN, Jean-Luc LURON, Agnès LUXIN, Elodie MARTIN, Joëlle MARTINEZ, Jack-Tomy NKENZI, Freddie PATER, Aude PINARD, Tatiana PUSKAS, Françoise ROMANETTI, Jean-Luc ROUSSELLE, Jennifer THEUREAUX, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT

Madame Elène JAILLON a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 32

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

CONSIDERANT les articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans chaque commune, il y a un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal et que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

CONSIDERANT qu'il est proposé au conseil municipal de fixer, ce jour, à 9 le nombre des adjoints au maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE à 9 le nombre d'adjoints au Maire.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
09512060301-20260301-DE
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXtrait CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France